Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

605 - Développement local

605 - Développement local - Propositions financières - Budget primitif 2020

CD/2019/102

Service chef de file :
L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi
L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin porte l'ambition forte d'accompagner les territoires dans leurs projets de développement afin de poursuivre une dynamique de croissance et d'emploi porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois.

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin accompagne fortement les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses habitants et porteur de perspectives (services à la population, croissance, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires bas-rhinois. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale diplomatique et européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers l'ambitieuse politique des contrats départementaux.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2020 au titre du soutien au développement local et à l'attractivité des territoires.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	454 737,00	690 908,60
D	60510	I	Soutien à l'attractivité des territoires	1 699 092,64	539 976,66
D	60520	F	Subventions diverses	370 600,00	359 600,00
D	60520	I	Subventions diverses	115 000,00	115 000,00
			TOTAL	**2 639 429,64**	**1 705 485,26**

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	35 562,00	29 438,00
			TOTAL	**35 562 ,00**	**29 438,00**

La solidarité territoriale, socle d'une dynamique de croissance et d'emploi porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin accompagne puissamment les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses habitants et porteur de perspectives (services à la population, croissance, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires du Bas-Rhin. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers l'ambitieuse politique des contrats départementaux.

Pleinement investi dans le nouvel environnement territorial issu de la loi NOTRe, le Département concentre ses moyens sur ses missions en matière de solidarités, d'emploi, de développement et de cohésion sociale, afin d'engager une nouvelle dynamique de croissance porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois.

La construction de partenariats opérationnels, la mise en réseau des acteurs publics et des forces vives des territoires permettront de démultiplier l'action publique et de retrouver collectivement des opportunités pour développer les territoires, les activités et l'emploi, tout en répondant aux besoins et aux attentes des Bas-Rhinois, en particulier les publics cibles de la collectivité départementale.

L'effort budgétaire conséquent que la collectivité départementale se propose de mettre en oeuvre en 2020 est à la mesure des enjeux cernés et des ambitions portées.

Le Département du Bas-Rhin poursuit par ailleurs son soutien résolu au développement des plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg et à l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg pour assurer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe (axe d'intervention 725-Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois).

***60510* - Soutien à l'attractivité des territoires**

Renforcé dans ses missions de solidarité territoriale et d'accompagnement des dynamiques locales exemplaires ou innovantes, porteuses de développement, le Département reste plus que jamais aux côtés des acteurs des territoires, tant par le soutien à l'ingénierie publique (axe d'intervention 610) qu'au travers de moyens financiers ciblés.

Les inscriptions budgétaires proposées au titre de l'axe d'intervention 605-Développement local concernent les champs d'intervention suivants :

- **Subventions d'animation**

➲ la mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique dont le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage avec l'appui financier de différents partenaires (à hauteur de 100 000 euros soit 79% du coût total de 126 027 euros). Au terme de la tranche ferme en novembre 2018, les livrables prévus au marché ont été achevés, notamment la formalisation des outils de prospection ainsi que l'identification d'une vingtaine d'entreprises potentiellement intéressées par la chaleur géothermale pour développer des projets sur le territoire. La première année de la tranche optionnelle du marché a permis la prospection sur les champs de la logistique et des activités touristiques. En termes budgétaires, un crédit de 14 683 euros et une recette de 29 438 euros sont inscrits conformément aux échéances contractuelles ;

➲ **le partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace** : il est proposé au Conseil Départemental de décider de poursuivre le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace axé sur la thématique de la protection des personnes et de l'action citoyenne, et d'inscrire 36 000 euros au vu des actions qu'elle mène sur les territoires envers les Bas-Rhinois, et plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de précarité ;

➲ **le fonds de soutien à la vie associative** : mises en place par le Conseil Départemental en 2015, les Assises de l'Engagement ont eu pour objectif de renouveler le partenariat avec les associations. Afin de disposer d'un lieu de dialogue pérenne, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé en 2017 de créer un conseil départemental de l'engagement et de la vie associative (CODEVA). Cette instance permet à la collectivité et aux 26 représentants associatifs qui la composent d'échanger sur les problématiques de ce secteur et de co-construire des réponses adaptées.

Parmi ces réponses figure la création d'un fonds d'urgence destiné aux associations bas-rhinoises qui rencontrent des difficultés passagères. Le Département et le CODEVA souhaitent aider ces structures à surmonter cet épisode pour qu'elles puissent poursuivre leur action auprès des Bas-Rhinois. Doté d'une enveloppe fermée de 100 000 euros, ce fonds est opérationnel depuis avril 2019.

➲ **le soutien aux clubs « d'excellence sportive »** évoluant au 1er niveau professionnel, telles par exemple la société par actions simplifiée « Racing Club Strasbourg Alsace » et celle de « Strasbourg Illkirch Graffenstaden », par le biais d'attribution de subventions, et/ou par l'achat de prestations de service, qui permettra de mettre en valeur l'image de Strasbourg, du Bas-Rhin et de l'Alsace, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement de ces territoires (240 000 euros en subventions) , ainsi que le soutien par l'achat de prestations aux Internationaux de tennis de Strasbourg (10 000 euros).

- **Subventions d'investissement**

➲ une enveloppe globale de 539 976 euros est proposée au titre des **aides au développement local** (dernières opérations relevant des anciens contrats de territoires, soutien aux bourgs-centres, élaboration de documents d'urbanisme) ;

➲ pour accompagner le **foncier d'entreprise** (plates-formes départementales d'activités, friches industrielles) en déclinaison des engagements pris antérieurement, les crédits nécessaires seront mobilisés au rythme de l'avancement des travaux et des appels de fonds présentés par les EPCI maîtres d'ouvrage ;

➲ une enveloppe de 144 060 euros est prévue pour les subventions aux EPCI et aux communes pour l'**élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUI et PLU),** conformément aux engagements pris ;

➲ un crédit de 59 003 euros est proposé pour les **opérations d'aménagements fonciers** (remembrements agricoles) liés à la réalisation de la zone d'aménagement concerté de la plate-forme départementale d'activités de Brumath. Ces dépenses entièrement couvertes par des recettes, permettront la poursuite des marchés en cours.

60520 – Subventions diverses

Les inscriptions budgétaires proposées ont vocation à accompagner les initiatives portées par les acteurs publics ou associatifs du développement territorial, ou des organismes spécialisés dans le domaine du droit, notamment le droit local applicable en Alsace-Moselle. Elles concernent principalement :

➲ **le fonds de soutien à la vie locale** : ce fonds, dont l'organisation a été modifiée par délibération du Conseil Départemental du 22 octobre 2018, s'adresse aux organismes bas-rhinois. Il apporte son soutien aux projets ou animations réalisés dans le département.

Les conseillers départementaux ont à leur disposition une enveloppe de 10 000 € par binôme et par an, pour encourager l'activité des associations. Une enveloppe d'investissement de 5 000 € complète ce dispositif.

Le fonds départemental, doté de 70 000 €, permet d'aider les organismes proposant des activités d'envergure supra-cantonales, de même que l'organisation de colloques et de congrès.

Depuis le début de l'année, 483 demandes de subvention ont été instruites au titre du FSVL. Les conseillers départementaux ont présenté 440 dossiers imputés sur leurs dotations cantonales. Par ailleurs, 43 demandes de subvention ont été instruites au titre de l'enveloppe départementale.

➲ la poursuite du soutien à l'**Institut de Droit local Alsacien-Mosellan (IDL),** association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985, dont le Département du Bas-Rhin est membre fondateur. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois Départements du Bas-Rhin, du Haut- Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral. L'IDL accompagne la collectivité départementale dans les dossiers relevant de sa compétence, tels que la règlementation du repos dominical en droit local. Pour 2020, il est proposé de reconduire une subvention de 50 000 euros au regard des dépenses incompressibles de la structure.

➲ la loi n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un **conseil départemental d'accès au droit (CDAD**), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Par délibération du Conseil Général du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de dix ans a été adoptée en 2013. Il est proposé de reconduire la contribution départementale de 9 600 euros.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 605-Développement local.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe 605 - Développement local -

Il décide en outre :

- *d'attribuer à l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL) une subvention de*

fonctionnement de 50 000 euros ;

-de reconduire la contribution annuelle de 9 600 euros au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY